

# NOTES D'ENQUETE

*BARREME (04) 09.05.1983*

## 1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr)

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « C » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés «C » en 1983 par le GEPAN.

## 2 – DESCRIPTION DU CAS

Le 9 mai 1983 entre 22h30 et 23h30, sept témoins observent à l'œil nu et aux jumelles un phénomène lumineux dans le ciel. Cette luminosité émane d'une boule se déplaçant lentement et disparaissant dans le paysage. Vue aux jumelles, la forme devient triangulaire et des lumières différentes apparaissent.

Six des témoins sont interrogés par une patrouille de gendarmerie le lendemain. Le dernier témoin est entendu le 12 mai.

Un contact avec l'observatoire de SAINT-MICHEL (04) a confirmé le passage d'une comète cette nuit-là. Cependant, d'après les astronomes, les descriptions des témoins ne correspondent pas à la description de la comète.

L'enquête est close le 19 mai 1983, puis le dossier est transmis au GEPAN le 6 juin, qui le classe en PAN C.

## 3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation et du PAN sont précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

L'observation s'est faite depuis Barreme (04), plus précisément depuis la Place de l'Eglise en bordure de la N202, au carrefour avant la Grande Allée (ou Allée de la Gare).

Vers 22h30, T7 rangeait un véhicule dans un garage situé sur la place quand son regard a été attiré par une lueur verte se situant au-dessus de la Colline de Saint-Jean (821 m), dominant la commune au Nord-Ouest. Il avertit son père (T1) qui fermait le bar du village. T1 prévient sa femme (T2) ainsi que des voisins (T2, T3) pour constater la présence du PAN, puis va chercher des jumelles pour l'observer. Le petit attroupement attire deux amis (T5 et T6) qui se joignent au groupe.

Le PAN s'est dirigé lentement vers la commune de Saint-Jacques (04), avant de disparaître derrière le relief. Les témoins indiquent un déplacement soit vers le NO soit vers Saint-Jacques c'est-à-dire vers leur droite en regardant l'objet.

Au cours de l'observation, T5 et T6 se sont déplacés à des endroits non précisés pour continuer à observer le PAN. T3 s'est également déplacé pour continuer à observer le PAN : devant le portail de l'école, devant la Poste et à proximité de la passerelle. Ces trois lieux se trouvent tous dans la Grande Allée. Les indications fournies par les témoins montrent que l'azimut du PAN est proche de 290° (Figures 1 et 2).

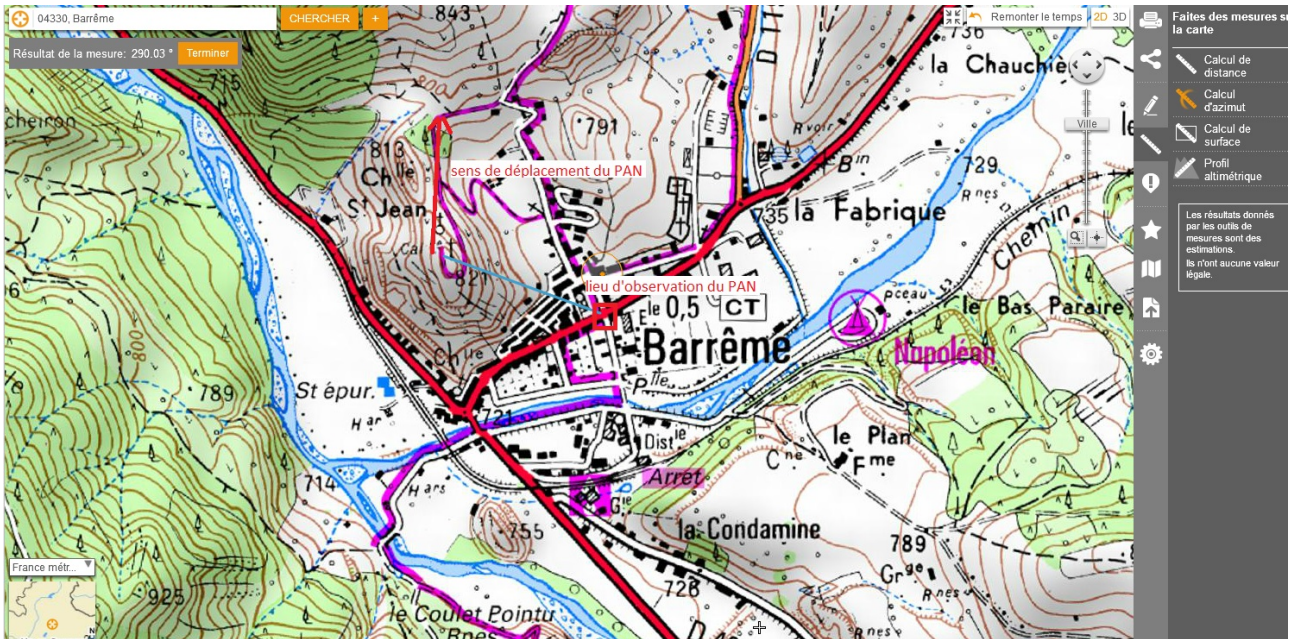


Figure 1 : Géoportail – reconstitution du lieu principal d’observation

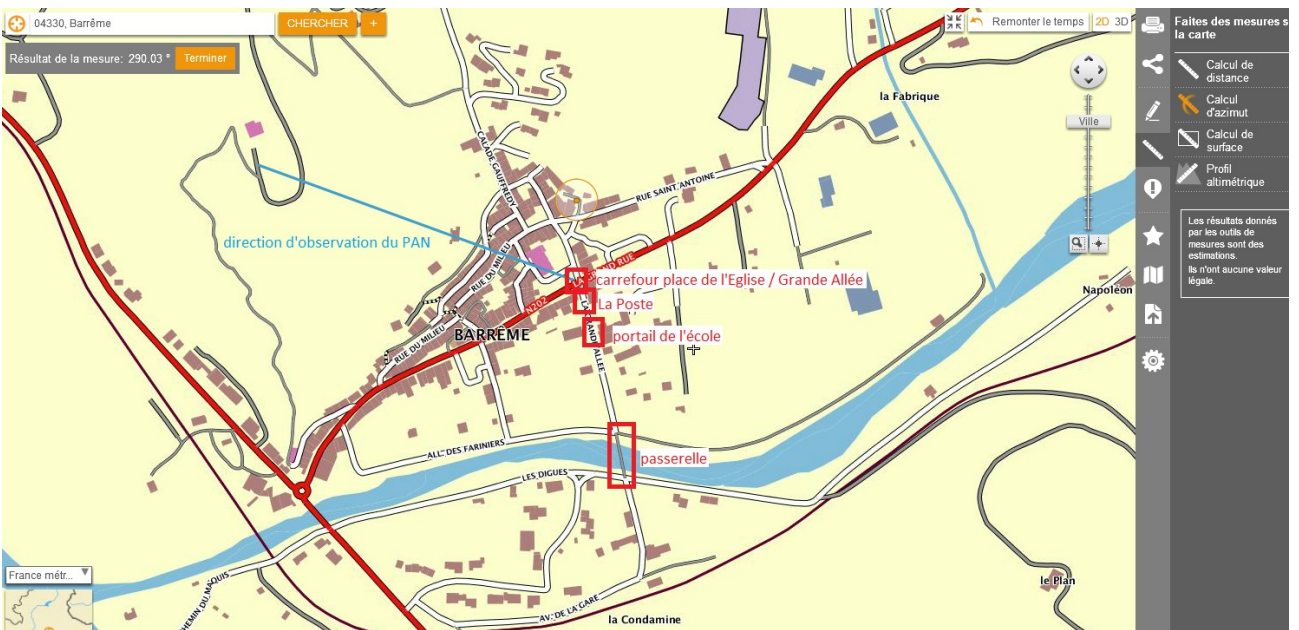


Figure 2 : Géoportail – reconstitution des lieux d’observation du PAN

Une reconstitution avec l’option Street View sur Google Maps permet de retrouver les lieux photographiés par la gendarmerie lors de l’enquête (Figure 3).



Figure 3 : Google Maps – reconstitution du lieu principal d'observation

A l'œil nu, le PAN est décrit comme étant brillant et de couleur verdâtre : « à ma première observation, cet objet m'a paru avoir la forme stylisée d'un homme, jambe et bras écartés, sans tête. La couleur dominante était un vert lumineux » (T1), « sa forme me rappelait un genre d'étoile à 8 branches, allongée, avec 2 branches plus allongées sur le haut. La couleur dominante était le vert » (T2), « un objet lumineux, de la couleur d'une étoile », « il me semblait que cet engin était comme un rond mal formé avec deux extrémités sur le haut qui semblaient être des antennes » (T3), « une très grosse étoile », « il me semble qu'il émettait une lumière identique à celle des étoiles » (T4), « une grosse étoile », « qui émettait une lumière jaune » (T5), « une lueur ressemblant à une étoile, mais beaucoup plus grosse avec une protubérance sur la partie supérieure. La couleur était celle d'une étoile » (T6), « une lueur verte », « cette lueur était plutôt ronde, avec un noyau plus lumineux sur les bords. De plus, il y avait quatre branches ramifiées, 2 au-dessous et 2 au-dessus. Elles disparaissaient par moment » (T7).

L'observation du PAN aux jumelles montre plus de détails, mais les témoignages sont contradictoires entre eux : « il y avait trois couleurs, du jaune, du rouge et du vert, et que la forme se rapprochait davantage de celle d'une boule » (T1), « la forme était plutôt ovale, dans le sens de la longueur, avec 3 couleurs bien définies, rouge, jaune et vert. Il m'a semblé voir sur le haut de cet engin un genre d'antenne jaune » (T2), « cet engin avait la forme d'une portion de gâteau. Il était bleu vers la pointe, jaune au milieu et rouge vers la partie la plus large » (T3), « il était de la forme d'un goulot de bouteille qui s'évase. Les couleurs allaient du jaune vers le vert et rouge pour la partie la plus large » (T5), « il était de la forme d'un cône très évasé, de couleur rouge à la pointe, ensuite jaune et bleu dans sa partie la plus large » (T6), « la forme était celle d'un parallélogramme déformé, allant jusqu'à prendre la forme d'un triangle ressemblant à une portion de gâteau. Pour moi, le jaune-vert était vers la pointe, le rouge au milieu et le bleu dans la partie la plus large » (T7).

La hauteur angulaire du PAN était faible, comparable à celle de la colline de Saint-Jean : « il était situé approximativement au-dessus de la colline » (T1), « sa position se situait environ au-dessus de la colline de (...) à (...). Il ne me semblait pas très haut » (T2), « situé au-dessus de la colline » (T3), « au-dessus de la colline » (T4, T5 et T7), « cet objet se trouvait au-dessus de la colline » (T6). La place de l'église de Barrême à une hauteur de 725 m. Le sommet de la colline est à une hauteur de 821 m, et à distance de 321 m depuis le lieu d'observation principal. La différence de hauteur est donc de 96 m. La hauteur angulaire de la colline est de 17°.

Son déplacement était très lent : « cet objet est resté statique pendant un bon moment, environ 20 minutes, car nous avons pris un repère sur le faite d'une toiture. Ensuite cet objet s'est dirigé lentement vers la commune de (...) » (T1), « il se déplaçait lentement (...), une demi-heure après il disparaissait derrière la colline » (T2), « il se déplaçait très lentement » (T3), « à première vue, il m'a semblé que ce phénomène était statique » (T5), « il a disparu petit à petit en direction du Nord-Ouest par rapport à la place » (T6), « cet objet se déplaçait lentement vers le Nord-Ouest par rapport à la place » (T7).

Au niveau de la météorologie, les témoins indiquent qu'il faisait très beau : « ce soir-là, le ciel était clair et très dégagé. Il n'y avait pas de lune et pas de vent » (T1), « le ciel était étoilé et il n'y avait pas de lune. Le vent ne soufflait pas. » (T2), « le ciel était dégagé, sans lune, très étoilé, et sans vent » (T3), « le ciel était dégagé, étoilé, et il n'y avait pas de vent » (T5), « le ciel était étoilé, pas de nuage, ni de vent » (T6), « il n'y avait pas de vent, la nuit était étoilée et pas de nuage ce soir-là » (T7). La station météorologique ayant conservé des archives en date de l'observation est celle de Château Arnoux – Saint-Auban (04), distante de 32 km du lieu d'observation. Les données montrent un ciel peu nuageux à 20h00, avec une visibilité horizontale de 60 km, ce qui indique un ciel particulièrement dégagé, confirmant ainsi les propos des témoins (Figure 3).

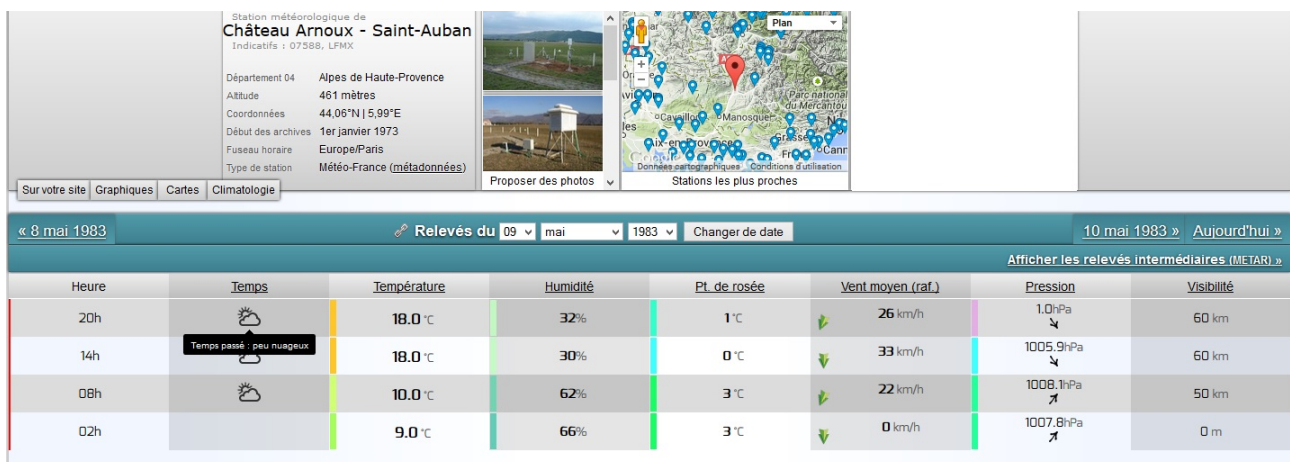


Figure 3 : Infoclimat - relevés météo pour la station de Château Arnoux – Saint-Auban

#### 4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique.

La longueur du temps d'observation (une heure) ainsi que le fait que le PAN se déplace très lentement et soit comparé à une étoile par les témoins est tout à fait caractéristique d'une méprise astronomique. L'hypothèse avait d'ailleurs été avancée par le GEPAN, mais avait manqué d'éléments pour la conforter.

Une vérification sur Stellarium pour Digne-les-Bains, ville distante de 18 km de Barrême, le 9 mai 1983 à 22h30 montre la présence de Vénus directement dans l'axe indiqué par les témoins (Figure 4).



Figure 4 : Stellarium – reconstitution du ciel de l’observation

L’hypothèse envisageable d’une méprise avec Vénus est confortée par le fait que sa hauteur angulaire ( $17,5^\circ$ ) et que son azimut ( $290^\circ$ ) sont parfaitement cohérents avec la position du PAN décrite par les témoins.

Avec sa magnitude de  $-3,65$ , Vénus était alors l’astre le plus brillant dans cette zone du ciel.

Les dessins du PAN observé aux jumelles faits par les témoins sont caractéristiques d’une observation réalisée avec une optique de mauvaise qualité, les couleurs du PAN étant parfaitement typiques d’aberrations chromiques.

Bien que le ciel soit dégagé, les témoins ne mentionnent à aucun moment avoir vu Vénus, alors qu’elle était exactement là où ils décrivent le PAN. La parfaite cohérence entre la position vraie de Vénus et la localisation et la description du PAN laisse peu de doute sur la méprise.

## 5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (sept témoins), la description du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité du témoin n’ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d’observation, forme, taille, couleur) avec un objet astronomique parfaitement connu : Vénus.

De plus, Vénus était exactement à la hauteur angulaire et à l’azimut décrit par les témoins. Le lent déplacement correspond à la rotation globale apparente des astres ( $15^\circ$  par heure).

Ce n’est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l’interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (fatigue, surprise, présence d’un relief).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d’étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise avec Vénus.